



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de lutte contre le cancer

Question écrite n° 52157

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les souhaits émis par un certain nombre de fédérations et d'unions hospitalières concernant le financement des traitements appliqués en matière de cancer du sein. Indiquant qu'en l'an 2000 on peut estimer l'augmentation des dépenses pour les taxanes à 650 MF et affirmant qu'en 2001 et 2002 ils constitueront des standards dans le traitement initial de ce type de cancer, ces fédérations et unions suggèrent qu'1 milliard de francs de dépenses supplémentaires soit prévu pour une prise en charge adéquate de cette pathologie. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52157

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5876